

**DISPOSITIONS ORGANIQUES****Adhésion à l'association Orbival****EXPOSE DES MOTIFS**

L'accroissement des déplacements de banlieue à banlieue dans l'agglomération parisienne et la saturation de certaines radiales de transport collectif ont conduit au début des années 80 à un projet de métro de rocade en banlieue (projet *Orbitale*) qui a finalement été abandonné en raison de son coût. Vingt-cinq ans plus tard, la problématique reste d'actualité et s'avère particulièrement prégnante au vu des enjeux environnementaux à résoudre à l'échelle de l'Ile-de-France.

Le projet *Orbival*, contraction de *Orbitale* et de *Val-de-Marne*, est la solution soutenue sur son territoire par le Département du Val-de-Marne, et promue depuis 2006 à travers l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » (Cf. statuts ci-joints) composée d'élus de tous horizons (Cf. composition du bureau ci-jointe).

Le projet consiste à relier Val-de-Fontenay (RER A et E) à Arcueil-Cachan (RER B) en reliant l'ensemble des lignes radiales traversant le département. Selon le Conseil Général, ce métro permettrait un report modal de 20 %, soit de l'ordre de 40 000 voitures de moins dans le département, ce qui désengorgerait l'A86. La ligne transporterait de 250 000 à 300 000 passagers par jour à une vitesse commerciale de 40 km/h.

Permettant de se déplacer rapidement d'est en ouest en zone dense sans repasser par Paris, *Orbival* représente une alternative réellement intéressante à l'utilisation de la voiture et donc une mesure en faveur de l'environnement et de la lutte contre les rejets de gaz à effet de serre. Il faciliterait ainsi l'accès à de nombreux équipements (hôpitaux, Préfecture, universités, ...) et aux grands centres commerciaux. En reliant les principaux pôles des grandes filières économiques du département et en connectant le Val-de-Marne au territoire régional, *Orbival* s'avérerait également un facteur de développement économique important permettant de créer des synergies entreprises/formation/recherche et de développer l'emploi au bénéfice de la population locale.

L'association « Orbival, un métro pour la banlieue » a atteint son objectif d'inscription du projet au schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 puisque ce dernier prévoit 25,5 M€ pour lancer des études en priorité sur la partie val de marnaise du projet dit *Arc Express* (= l'ensemble de la rocade métro), qui devrait coïncider avec le projet *Orbival*<sup>1</sup>, et sur l'arc nord-ouest, reliant les Hauts-de-Seine à Saint-Denis.

---

<sup>1</sup> Les études, réalisées sous l'égide du STIF, définiront le tracé exact de la rocade.

Les études ont été lancées en décembre 2007 et la suite du calendrier serait la suivante :

- Débat public : 2<sup>nd</sup> semestre 2009.
- Début des travaux : 2013.
- Mise en service : 2020<sup>2</sup>.

Si la Ville d'Ivry a jusqu'à présent apporté son soutien au projet *Orbival*, il y a lieu d'officialiser cette position en adhérant à l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » qui a besoin d'une forte implication des acteurs locaux en faveur de ce projet d'intérêt métropolitain<sup>3</sup>.

Aussi, je vous propose d'adhérer à l'association Orbival, afin de soutenir son activité et de développer le partenariat initié.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : - statuts,  
- composition du Bureau et du Conseil d'Administration.

---

<sup>2</sup> L'arc sud-est, correspondant à *Orbival* serait ainsi le 1<sup>er</sup> livré, avant l'arc nord puis l'arc sud-ouest bouclant la rocade.

<sup>3</sup> C'est ainsi que la Ville de Paris ou encore le **Département de la** Seine Saint Denis soutiennent ce projet. De même, Ivry, dont le territoire n'est pas directement impacté par le tracé, situé plus au sud sur Vitry, verra l'offre de transports pour les Ivryens améliorée, son territoire valorisé et la congestion automobile diminuée.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Adhésion à l'association Orbival**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie,

considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de déplacements de banlieue à banlieue dans l'agglomération parisienne et ce faisant de lutter contre les rejets de gaz à effet de serre,

vu la constitution de l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » promouvant la réalisation d'une nouvelle ligne de métro appelée Orbival, reliant Cachan et Fontenay-sous-bois et ayant vocation à être un maillon d'une desserte rapide de la zone dense de la petite couronne francilienne,

considérant que le projet Orbival répond aux préoccupations d'amélioration des déplacements de banlieue à banlieue en zone dense, de préservation de l'environnement et de développement économique des Val-de-marnais,

vu l'adoption par l'assemblée régionale le 25 septembre 2008 du projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) dans lequel figure au titre de « projet d'infrastructure fondamental et prioritaire » la liaison « Arc Express » de rocade ferrée à haute qualité de service autour de Paris, en grande partie souterraine et exploitée en mode automatique,

vu l'inscription de crédits d'études de cette liaison à hauteur de 25,5 M€ dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013,

considérant qu'Orbival doit continuer à être promu comme le maillon val-de-marnais d'Arc Express pour contribuer à son aboutissement,

considérant qu'en tant qu'acteur local impacté par le projet, la Ville d'Ivry doit s'impliquer officiellement dans la démarche de soutien à Orbival,

vu les statuts, ci-annexés,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'adhérer à l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » et APPROUVE les statuts de ladite association.

**ARTICLE 2 :** PRECISE qu'une cotisation annuelle sera versée par la Ville.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 19 DECEMBRE 2008